

DECLARATION PREALABLE DE SUD EDUCATION AU CTPA DU 22 OCTOBRE 2009

Après quelques péripéties étonnantes, nous sommes convoqués aujourd'hui pour évoquer, notamment, la rentrée 2009.

M. le Recteur, vous avez souligné, dans un entretien très récent au Télégramme (22 octobre 2009), que le seul problème que vous avez eu à régler à cette rentrée a été celui du poste d'enseignant en breton de Bruz. C'est très étrange, car nous n'avons vraiment pas les mêmes remontées, ni la même analyse. Irez-vous jusqu'à dire que « tout est au mieux dans le meilleur des mondes », en affichant une « belle humeur » ?

Nous ne parlerons donc pas des conditions dégradées de cette rentrée dans les écoles, les collèges ou les lycées ? C'est pourtant essentiel.

Car vous n'êtes pas sans savoir qu'on restreint les capacités d'accueil en maternelles, et ainsi qu'on refuse à des familles la scolarisation d'enfants de 2 ans. L'école maternelle est une école à part entière, et la politique de restriction des moyens, déclinée dans les différentes inspections académiques, menace cette école. Mais ce ne serait pas, selon vous, un problème de rentrée ?

Vous savez aussi que la loi Carle sur le financement des écoles primaires privées confessionnelles a été votée. Outre le fait qu'elle constitue une nouvelle atteinte grave au principe de séparation de l'Église et de l'État, elle institue un pont d'or à l'enseignement privé et accentue de ce fait l'exode scolaire de l'enseignement public vers le privé. Ce problème est plus qu'aigu en Bretagne.

Autre problème dans le premier degré : la duperie de la mise en place de l'aide personnalisée qui, sous prétexte de venir en aide aux enfants en difficulté, a abouti à la fragilisation des réseaux d'aide (RASED) ou tout au moins à l'impossibilité d'exercer correctement leurs missions. On ne compte plus les écoles se plaignant de ne plus pouvoir travailler avec les RASED.

Vous n'ignorez pas que des centaines d'AVS et d'EVS ont été licenciés à cette rentrée, que de nombreux contractuels enseignants n'ont pas été réemployés, que les effectifs des classes se sont alourdis cette année encore, que des élèves de seconde professionnelle n'ont pas été scolarisés, faute de place dans les filières professionnelles publiques. Ce ne sont donc pas des problèmes de rentrée ?

Vous connaissez les situations des TZR et de certains contractuels qui se voient, cette année encore, nommés sur plusieurs établissements, parfois très éloignés les uns des autres. Les collègues nous font part de situations de plus en plus insoutenables : n'est-ce pas là aussi un problème de rentrée ?

Par ailleurs, dans de nombreuses disciplines, il n'y a pas de remplaçant titulaire pour assurer des absences de collègues pourtant prévues à l'avance. Les chefs d'établissement sont donc contraints de recruter directement des enseignants contractuels ou vacataires - quand ils en trouvent. Direz-vous que ce n'est pas un problème de rentrée ?

En ce qui concerne la réforme des lycées : Vous vous réjouissez d'une réforme qui, selon vous, est libératrice des imaginations. Cette belle formule a du mal à nous convaincre. Certes, le lycée doit évoluer. La Finlande a construit sa réforme en 10 ans, après consultation et écoute des acteurs. Et là ? Une consultation rapide, un rapport, et on expédie l'affaire. Nous ne doutons pas que cette réforme a pour but principal de réduire l'offre de formation et, par là, supprimer des postes — ce que M. Darcos avait d'ailleurs en son temps reconnu, affirmant que les réformes avaient pour but de justifier les suppressions de postes.

Dans cette réforme, vous voyez une amélioration de l'orientation. C'est très paradoxal, à l'heure où le recrutement de conseillers d'orientation psychologues se tarit.

Vous évoquez aussi l'exigence d'accompagnement éducatif, tout en sachant très bien que, dans les collèges, cet accompagnement est largement proposé, voir imposé, en heures supplémentaires, alourdissant la charge de travail des collègues. Vous savez aussi que les heures supplémentaires permettent de détruire des postes d'enseignants titulaires, et d'envoyer au chômage des enseignants sous statut précaire.

Alors, non, M. le Recteur, il n'y a pas qu'un problème de rentrée auquel vous devriez vous attacher. Les collègues ne comprendraient pas que leurs difficultés soient ignorées.

Enfin, nous ne comprenons vraiment pas que vous prévoyiez, en cas de quorum non atteint à la première convocation au CTPA, de le reconvoquer une heure plus tard ! C'est faire bien peu de cas des représentants des personnels et du fonctionnement du CTPA.